



**PAYS de GUINGAMP**  
**B R O W E N G A M P**  
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - KUZUL DIORREN

## **Compte-rendu de la Commission Aménagement de l'espace et valorisation des ressources naturelles**

Jeudi 15 juin 2006,  
Communauté de communes de Guingamp

<b>Ordre du jour :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Absents excusés :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Point sur la contractualisation avec la Région et les projets retenus,</li><li>• Présentation et débat autour du projet de « Pôle Bioressources &amp; Innovation »,</li><li>• Point sur la Charte de l'environnement,</li><li>• Présentation de l'étude « Développement économique et milieu récepteur »</li><li>• Questions diverses.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Alan DOMBRIE,</li><li>• M. Patrick ANDRE,</li><li>• M. Daniel BARRET,</li><li>• M. Jean-Yves CHEVANCE,</li><li>• M. François KERGADALLAN,</li><li>• M. Ange NABUCET,</li><li>• M. Bruno PERRAIN,</li><li>• Mme Marie-Christine PRESLES,</li><li>• M. Dominique RAISON,</li><li>• Mme Chantal ROUZIOUX,</li><li>• M. Vincent TETU,</li><li>• Mme Nolwenn LE GAC,</li><li>• Mme Gaëlle THOUEMENT,</li><li>• M. David CONNAN,</li><li>• M. Laurent LE CORVOISIER</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Pascale BAUDOIN,</li><li>• M. Yann CAUET,</li><li>• M. René COJEAN,</li><li>• Mme Hélène FLOCH,</li><li>• M. Gilles HUET,</li><li>• M. Paul LE DOEUFF,</li><li>• M. Bernard PRIGENT</li></ul>

### **1. La contractualisation avec la Région :**

M. Laurent LE CORVOISIER explique comment s'est déroulée la négociation et rappelle que le Contrat de Pays qui en est issu comportera trois enveloppes :

- ✓ L'enveloppe n°1 indiquera les interventions de la Région sur le territoire du Pays au titre de ses compétences propres (aménagement, développement économique, etc.),
- ✓ L'enveloppe n°2 permettra de financer des projets en lien avec les dix chantiers fédérateurs définis par la Région après concertation avec les 21 pays, soit dans la période 2006-2009, soit dans la période 2010-2012,
- ✓ L'enveloppe n°3 permettra de financer des projets en lien avec les huit thématiques définies par le G.I.P., à tout moment sur présentation d'un dossier à un comité local de programmation (cf. fiche annexe).

M. Alan DOMBRIE explique que les négociations avec le G.I.P. se sont déroulées sur des bases d'écoute réciproque et que globalement les propositions du Conseil de développement ont connu un sort favorable. Celles qui n'ont pas été prises en compte pourront être retravaillées et reproposées en 2009

## **2. Présentation et débat autour du projet de « Pôle Bioressources & Innovation » :**

Le Conseil de développement a coordonné la rédaction de la candidature du Pays de Guingamp à l'appel à projets national « Pôles d'excellence rurale ». En cas de réponse favorable, six grandes opérations d'intérêt environnemental seraient cofinancées à hauteur de 30%, dont la *Maison du développement durable* sur laquelle nous travaillons.

M. Alan DOMBRIE explique que les services de l'Etat ont placé ce dossier dans les premiers au niveau régional, mais appelle à ne pas s'enthousiasmer. Les informations qui filtrent laissent à penser que le jury national privilégierait des critères moins objectifs et plus politiques pour faire son choix.

Le lieu d'implantation de la Maison du développement durable, envisagé près du Lycée agricole de Kernilien, suscite des questions de M. Patrick ANDRE et de Mme Marie-Christine PRESLES. Est-il pertinent ?

## **3. Point sur la Charte de l'environnement :**

Mme Gaëlle THOUEMENT présente les contours de la Charte de l'environnement des Pays de Guingamp et du Pays du Trégor-Goëlo, telle qu'elle sera proposée au vote des élus des eux territoires dans les prochaines semaines. Elle rappelle la mobilisation importante des membres du Conseil de développement et les en remercie.

Mme Chantal ROUZIOUX interroge sur l'opposabilité de cette Charte. Mme THOUEMENT précise que la Charte n'a pas de force contraignante et qu'elle repose sur le volontariat des collectivités et des acteurs locaux. Mais la construction participative permet de penser que chacun jouera le jeu.

M. Alan DOMBRIE rappelle également que l'enveloppe 3 du Contrat de Pays pourra bénéficier à toutes les initiatives prévues par la Charte.

## **4. Présentation de l'étude « Développement économique et milieu récepteur » :**

M. Alan DOMBRIE présente l'étude que réalise le Conseil de développement, avec l'appui de M<sup>lle</sup> Nolwenn LE GAC, étudiante stagiaire en master « Gestion intégrée des bassins versants ». Elle vise à mesurer les marges de développement de l'industrie agroalimentaire dans notre territoire et l'évolution corrélative de la qualité de l'eau. Cette étude est également, précise-t-il, un moment privilégié pour se former les uns les autres sur un sujet complexe.

En l'état du travail, M<sup>lle</sup> Nolwenn LE GAC montre que seul de Trieux est conforme avec les objectifs de qualité de l'eau. La perspective de la transcription de la Directive-cadre européenne sur l'eau, qui va renforcer les exigences, doit être anticipée dès maintenant par les industriels. Sans quoi c'est leur capacité de développement qui est menacée.

Les industriels, poursuit-elle, ont réalisé des investissements très lourds pour doter leur usine de systèmes de pré-traitement. Cela a contribué à améliorer la qualité de l'eau, mais aussi à produire plus de boues. La valorisation de celles-ci constitue un autre enjeu pour le territoire.

M. Jean-Yves CHEVANCE estime que cette étude confirme les efforts faits par le monde agricole pour réduire ses rejets.

M. Patrick ANDRE regrette que cette étude ne prenne pas en compte les rejets de CO<sub>2</sub>, qui constituent la problématique environnementale majeure en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle.

Mme Chantal ROUZIOUX se félicite que la surveillance étroite des industriels permette de stabiliser la qualité de l'eau, mais suggère que les particuliers se montrent aussi plus responsables.

M. Alan DOMBRIE rebondit sur ces dernières remarques et propose que la commission réfléchisse à une manière d'appréhender globalement la préservation de notre environnement, par exemple en mesurant notre empreinte écologique et en utilisant cet outil de manière pédagogique et citoyenne.

*Le rapport d'étude final est disponible sur le site internet du Pays de Guingamp, dans l'espace Actualités et publications du CDD.*

## **Conclusion :**

M. Ange NABUCET conclue la réunion en présentant la « Semaine de la Forêt » qu'organise le Conseil général sur le site de la forêt d'Avaugour et du Bois Meur, du 10 au 15 octobre 2006. 80 000 personnes y sont attendues. De nombreux stands présenteront les acteurs et les problématiques du développement durable, y compris le Pays de Guingamp et les associations de notre territoire.

### **Annexe - Les huit thématiques sur lesquelles peut être sollicitée l'enveloppe n°3**

- 1) Construction, restauration des écoles publiques,
- 2) Maintien d'un dernier commerce en milieu rural,
- 3) Investissements à destination de la petite enfance,
- 4) Petits équipements socio culturels et réalisation de bibliothèques,
- 5) Mise en valeur des abords des monuments classés, sites remarquables et lieux de mémoire.  
Eclairage des monuments,
- 6) Petits équipements sportifs,
- 7) Petits équipements touristiques,
- 8) Déclinaison et application des thématiques de la charte de l'environnement et du développement durable.